

Séance du jeudi 30<sup>ème</sup> 1915

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures  $\frac{1}{2}$ .  
 Sont présents : M. M. Aimond, Astier,  
 Beauvisage, Alexandre Bérard, Lageneve,  
 Chartremps, Chastenet, Guillier, Jeanne  
 ney, Senouvier, Albert Gérard, d'Anthès,  
 Lhopiteau, Willie Lacroix, Henri Michel,  
 Doumer, Maurice Faure, Gervais, —  
 Perdot, Dupont, Peyronnet, De Selves,  
 Jureq, Couron, Croislot, Chivry.

M. Astier donne lecture d'un rapport  
 sur le projet de loi, adopté par la Chambre  
 des députés, relatif aux inventions concernant  
 la défense nationale.

Le rapport est adopté.

M. Albert Thomas, sous-secrétaire  
 d'Etat des munitions, est introduit et  
 prend place au bureau.

M. Astier demande à M. le sous-  
 secrétaire d'Etat de vouloir bien tout d'abord  
 donner à la commission des renseignements

Détaillés sur l'organisation des services  
des gaz asphyxiants.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat répond  
à la demande de M. Costier qui se  
déclare satisfait des explications de M.  
le sous-secrétaire d'Etat, notamment de  
sa déclaration de confier à un seul  
laboratoire le soin de faire telle ou  
telle analyse.

M. le Président parle dans le même  
sens et constate avec satisfaction que  
tous les organes qui s'occupent des inventions  
relatives à la Défense nationale sont,  
d'après ce que vient de dire M. le sous-  
secrétaire d'Etat, centralisés dans le  
corps qu'il a institué.

M. Millies-Lacroix, rapporteur  
du projet de loi, adopté par la Chambre  
des députés, sur la fourniture de 2000,000  
fruits, précise les points sur lesquels  
il est utile d'appeler l'attention de M.  
le sous-secrétaire d'Etat des munitions.

M. le sous-secrétaire d'Etat répond  
que le rapport de M. Millies-Lacroix  
est parfaitement exact et explique comment

3  
 comment ce marché a pu être passé  
 avec la collaboration de M. le général  
 De

M. Melles-Lacroix déclare que  
 jamais la probité de M. le général De  
 pas plus que celle de M. le sous  
 secrétaire d'Etat n'a été mise en cause.

A la suite d'un échange d'obser-  
 vations entre M. M. Bérard, Senouvier,  
Chambemps, Jeanneney sur le caractère  
 mystérieux de cette affaire, M. le sous  
 secrétaire d'Etat déclare qu'il n'y  
 a aucun mystère dans cette opération et  
 que s'il y a quelqu'un de responsable,  
 c'est lui. Il souhaite qu'après tant  
 et tant de marchés passés, il n'ait pas  
 entre chose qu'il ne perisse pas d'argent.

M. Melles-Lacroix répond qu'il  
 n'y en a pas d'autres.

M. Chatteret appelle ensuite l'atten-  
 tion de M. le sous-secrétaire d'Etat sur  
 une question dont il a déjà entre tenu  
 la commission, à savoir sur la façon  
 dont les réquisitions de vin ont été  
 faites dans son département, opération  
 qui pourrait compromettre gravement

les finances de l'Etat.

M. le sous-secrétaire d'Etat lui demande de vouloir bien lui signaler les espèces, lui apporter des précisions et il apportera des sanctions. Ces réquisitions probablement ne portent que sur les vins communs ou mélangés de la récolte de 1915.

M. Chastenet répond qu'il faut affirmer que dans tous les cantons de la Gironde ces réquisitions ont été faites aussi bien sur les vins de l'année dernière que sur les vins vieux.

M. le sous-secrétaire d'Etat réplique en énumérant toutes les prescriptions qu'il a prises à cet égard.

M. Chastenet remercie M. le sous-secrétaire d'Etat de ses déclarations et regrette qu'elles aient été aussi mal comprises. Il compte que cette affaire sera renvoyée à la commission des marchés et compte sur sa bienveillance pour renseigner cette dernière.

M. Beauvisage  
M. Lherminier est ensuite, sur la proposition de M. le Président, élu rapporteur du budget des monnaies et médailles.

5  
M. Chastenet est nommé rapporteur  
du projet de loi, adopté par la Chambre  
des députés, tendant à réprimer le  
usage des monnaies et espèces nationales.

Il donne lecture de son rapport  
qu'il avait préparé d'avance et qui  
est unanimement adopté.

La séance est levée à 7 heures  $\frac{1}{2}$ .

---